

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 24/03/2026  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de présents : 19  
Nombre de votants : 19

Séance N° 03
30/03/2026
Délibération 036/5.2

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr ABU AITA Maher, Maire.

Membres présents : Mr ABU-AITA Maher, Mme GALIPAUD Isabelle, Mr CHAUVIN Yannick, Mme ARTUS Pauline, Mr POUGEARD Pierre, Mme VRIGNAUD Noémie, Mr AVERTY Julien, Mme PONTOIZEAU Fabienne, Mr CAIVEAU Guillaume, Mme BESSEAU Martine, Mr HARDY Dorian, Mme BILLET Sabine, Mr JANOVEL Stéphane, Mme MOURAIN Lisa, Mr LAVOIX Xavier, Mme COUTHOUIS Elodie, Mr MAUVOISIN-DELAUVAUD Eric, Mme DEJONCKHEERE Emmanuela, Mr BLANCHET Thierry

Mme ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

OBJET : Mise en œuvre de la convocation électronique

Monsieur Le Maire expose que le principe depuis la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 est que la convocation du conseil municipal soit transmise aux conseillers municipaux de manière dématérialisée ou, s'ils en font la demande, adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux ou à une autre adresse (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La commune de Le Perrier adhère au syndicat mixte e-collectivités pour la dématérialisation des actes (délibérations, budgets, arrêtés...). Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la transmission par voie électronique sécurisée des convocations du conseil municipal par le biais de la mise à disposition du module « convocation électronique » par e-collectivités.

Afin de respecter la réglementation sur la protection des données, il est proposé aux élus de signer la note d'information relative à l'utilisation des données personnelles par la commune pendant la durée du mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- EST FAVORABLE à la transmission par voie électronique sécurisée des convocations des élus ;
- SOLLICITE le syndicat mixte e-collectivités pour la mise à disposition du module « convocation des élus »

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,  
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme  
Monsieur le Maire  
Maher ABU AITA

La secrétaire de séance  
Mme ARTUS Pauline

